

Vœu déposé par le groupe L'avenir n'attend pas à Montrouge

Pour une ville plus inclusive, prenant mieux en compte le handicap

Antoine Bouchez, Conseil municipal Montrouge, 31/03/2022

Près d'une personne sur cinq est concernée par le handicap. Sur Montrouge, c'est 7 500 à 10 000 personnes touchées. Plus si on compte les aidants, l'entourage, le voisinage.

Faut-il avoir dans sa famille ou ses proches une personne atteinte de trisomie 21, de cécité, de surdité, de handicap moteur, de sclérose en plaque, de schizophrénie, d'Alzheimer, de troubles autistiques... pour commencer à se sensibiliser sur le sujet ?

Les personnes atteintes de handicap n'ont pas eu la liberté de choisir leur handicap, ils n'ont pas la même égalité que les personnes valides, il ne nous reste que la fraternité pour combler ce déficit qui fait la différence.

Une loi en 1975 sensibilisait les communes et tous les français sur le sujet. Elle n'était pas contraignante, les effets n'ont été que symboliques. Il a donc fallu la modifier en 2015 pour que nous agissions vraiment. Les contraintes ont été imposées pour une remise à niveau. Mais en ne faisant qu'appliquer la loi, est-on vraiment inclusif ? Être inclusif, c'est un état d'esprit, une volonté, des moyens qui vont au-delà de la simple application de la législation.

Il nous faut aller plus loin que la simple commission accessibilité. Lors de la rénovation de certains quartiers de notre ville, nous devrions anticiper sur la prise en compte des handicaps au-delà de ce que nous impose la loi. Pour nos enfants, nous devons améliorer l'accueil et l'intégration (l'inclusion) à l'école, dans les centres de loisirs, les lieux culturels, les associations sportives... En 2018, l'IMP (Institut Médico Pédagogique) de la rue de la Vanne avait été provisoirement déplacé rue Amaury Duval en vue de sa rénovation pour 2022. Cet engagement du maire n'est pas respecté à ce jour. Il faut relancer ce projet.

Pour ce faire, il nous faut porter un autre regard sur le handicap. Une personne en situation de handicap est d'abord une personne. Il faut aller la rencontrer, échanger, l'écouter, s'adapter à ses besoins.

Afin de montrer les efforts quant à cette politique d'intérêt général et pour respecter l'objectif de la majorité du « bien vivre à Montrouge » nous souhaitons que la ville se donne pour ambition de :

- Créer un comité handicap d'usagers regroupant des individus et des représentants d'associations, tous handicaps confondus, avec pour mission de définir les points d'amélioration à atteindre et trouver des solutions
- Mettre en place dans chaque service un correspondant handicap qui aura pour mission de sensibiliser son service et ses collègues pour que le handicap soit systématiquement pris en compte en amont des projets. Ces correspondants se réuniraient au moins une fois par trimestre avec le comité handicap d'usagers
- Créer un comité « handicap et entreprises » afin de contribuer au partage d'expérience des actions sur le handicap et de développer l'emploi de personnes en situation de handicap sur notre commune
- Consacrer un minimum du budget annuel d'investissement aux améliorations des équipements communaux en faveur de l'accueil des personnes en situation de handicap (5% par exemple)



- Consacrer de même un minimum du budget de formation du personnel à la sensibilisation au handicap, pour l'accueil et l'accompagnement des personnes en difficulté. Ce taux serait revu chaque année en CM
- Soutenir les commerces à s'adapter aux contraintes du handicap

De même, Nous souhaitons inciter les associations à mieux prendre en compte le handicap en introduisant un critère d'efforts à l'inclusion dans l'attribution de subventions annuelles et abondant les adhésions des personnes en situation de handicap par une participation de 50€ sous forme de versement à des associations montrougiennes ou territoriales.

La ville s'engage à organiser des journées de sensibilisation, de formation, d'événements sur le handicap, tous publics, avec un engagement des membres du Conseil Municipal.

Nous vous demandons, chers collègues, de bien vouloir en délibérer.